CÉGEP 50 ANS D'ÉVOLUTION
2 MILLIONS DE DIPLÔMÉS FONT ÉVOLUER LA SOCIÉTÉ D'ICI.

Fédération des cégeps

Miser sur le cégep

PLATEFORME DE LA FÉDÉRATION DES CÉGEPS
EN VUE DE LA CAMPAGNE ÉLECTORALE AU QUÉBEC

Janvier 2018

Des enjeux pour accroître l'agilité des cégeps dans leur contribution à l'évolution du Québec

Depuis 50 ans, les cégeps ont non seulement contribué à faire émerger le Québec de la « grande noirceur » dans laquelle il était plongé jusqu'à la mise en œuvre des recommandations du rapport Parent notamment, mais également permis l'apport de 2 millions de diplômés sur le marché du travail, directement ou après des études universitaires, en plus d'avoir contribué à la vitalité socioéconomique de toutes les régions de notre territoire.

Au fil des ans, les cégeps ont aussi évolué avec les nouvelles réalités sociales et économiques du Québec, favorisant l'intégration et l'accomplissement personnel et professionnel d'individus d'origines et de conditions sociales diverses. Tout au long de leurs cinq décennies d'existence, ils ont fait l'objet de nombreuses réformes, de quelques remises en question[1], et se sont souvent vu imposer des restrictions budgétaires faisant obstacle à l'accomplissement de leur mission. Pour continuer à servir le Québec, les cégeps doivent maintenant pouvoir disposer de ressources et de marges de manœuvre leur permettant d'agir encore davantage pour former de véritables citoyens capables de pensée et de créativité, doter les entreprises de la main-d'œuvre dont elles ont crucialement besoin, être des moteurs d'innovation et de recherche, constituer des centres d'expertise présents sur tout le territoire, soit demeurer cet outil indispensable, arrimé aux nouvelles réalités, sur lequel le Québec a toujours pu s'appuyer pour relever les défis qui se sont imposés à lui.

Alors que s'amorce une quatrième révolution industrielle et que le numérique nous force à revoir en profondeur nos façons de penser et d'agir collectivement, le Québec doit faire de l'éducation son grand projet de société, comme il l'a fait lors du dépôt du rapport Parent au cours des années soixante, et, plus que jamais, miser sur cette force que constitue le cégep. Ce grand projet devra se faire avec la contribution et au bénéfice des individus, des familles, de la classe moyenne, des entreprises et de toutes les régions du Québec.

[1] Voir en annexe *Tuer les cégeps?*, un texte de Pierre Fortin paru dans *L'actualité* de décembre 2017.

La Fédération des cégeps attend des partis politiques engagés dans la prochaine campagne électorale au Québec qu'ils prennent position sur des enjeux clés pour le développement du réseau collégial public en adéquation avec l'évolution du Québec.

Ces enjeux sont :

Enjeu nº1 : Favoriser un accès accru à l'enseignement collégial des diplômés du secondaire, des étudiants internationaux et des adultes

Enjeu nº2 : Permettre aux cégeps d'offrir des services qui tiennent compte de la diversité des profils étudiants

Enjeu nº3 : Favoriser le maillage entre les cégeps et les entreprises en vue d'une actualisation régulière des compétences de la main-d'œuvre

Enjeu nº4 : Assurer le développement de la capacité d'innovation des cégeps

Enjeu nº5 : Assurer un niveau de financement adéquat et pérenne des cégeps pour leur permettre de jouer pleinement leur rôle de pôles de développement régional

Enjeu nº6 : Assurer le développement de la capacité de recherche des cégeps

Enjeu n°1

Favoriser un accès accru à l'enseignement collégial des diplômés du secondaire, des étudiants internationaux et des adultes

Le Québec accuse actuellement un retard important en matière de productivité et cette situation soulève des enjeux de qualification de main-d'œuvre, face auxquels l'éducation constitue notre meilleur atout comme société. Selon Statistique Canada, la population des 15 à 64 ans, donc les personnes potentiellement actives sur le marché du travail, diminue constamment. Et, selon l'Institut de la statistique du Québec, cette tranche de population continuera de décroître pendant que celle des 65 ans et plus augmentera. Dans un tel contexte, la rareté de la main-d'œuvre sera un enjeu grandissant et persistant.

Par ailleurs, les emplois « hautement qualifiés », soit les postes qui exigent des diplômes d'études collégiales ou universitaires selon la Classification nationale des professions (CNP), sont ceux qui ont le plus progressé en importance depuis 1987, selon Statistique Canada.

Devant une telle situation, le Québec ne peut plus se permettre de ne pas mobiliser toutes les forces vives dont il peut disposer et doit qualifier un plus grand nombre de personnes. À titre d'exemple, il faut rappeler que, selon les dernières données disponibles, 69,5 %[2] seulement des jeunes inscrits en 5e secondaire passent ensuite directement au cégep. **Ce pourcentage doit impérativement augmenter.**

Des étudiants internationaux pourraient également venir étudier en plus grand nombre dans les cégeps si ces derniers disposaient des moyens nécessaires pour les recruter et les accueillir. Ces étudiants sont d'un apport essentiel pour assurer la vitalité des régions sur le plan social et économique, de même que le maintien de certains programmes d'études des établissements du réseau collégial public. **Il faut faire en sorte que les cégeps disposent des moyens d'en recruter davantage.**

Des adultes, en entreprise ou non, pourraient se former ou se perfectionner en formation continue au cégep et ainsi constituer la main-d'œuvre qualifiée essentielle pour assurer la compétitivité des entreprises. Or, la culture de la formation et de la mise à jour des compétences, en particulier dans les entreprises et les organismes au Québec, n'est pas suffisamment implantée. **Il faut convaincre les Québécoises et les Québécois, de même que les entreprises et les organismes, de l'importance de l'actualisation régulière des compétences.**

Par ailleurs, le prochain gouvernement devrait, à l'intention des jeunes familles, faciliter la formation des travailleurs en prenant en compte la conciliation études-travail-famille,

[2] Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, Direction des indicateurs et des statistiques, *Taux de passage direct des élèves de 5e secondaire*, octobre 2016.

dans la perspective où le marché du travail demandera une actualisation régulière des compétences de tous les travailleurs.

Enjeu nº2

Permettre aux cégeps d'offrir des services qui tiennent compte de la diversité des profils étudiants

Au fil des ans, le profil des étudiants qui accèdent à l'enseignement collégial s'est diversifié, faisant en sorte d'exercer une pression sur les services qui doivent leur être donnés dans les cégeps, des services qui ont une incidence directe sur leur réussite scolaire.

Que ce soit pour des centres d'aide à l'apprentissage, des services d'accompagnement pour les étudiants autochtones et issus de l'immigration, des services pour les étudiants ayant des besoins particuliers, ou encore pour les étudiants en situation de handicap, dont le nombre est passé de 1300 à plus de 14 000 entre 2007 et 2016[3], **les cégeps doivent pouvoir disposer de ressources en nombre suffisant pour soutenir des étudiants qui sont en droit de recevoir de l'aide pour réussir leurs études, afin d'intégrer ensuite le marché du travail.**

Des ressources spécialisées en matière de soutien psychosocial, de même qu'en matière de prévention des violences à caractère sexuel, sont également cruciales pour permettre aux cégeps de conduire davantage d'étudiants à la réussite scolaire. Les étudiants-parents doivent également pouvoir bénéficier de mesures de conciliation famille-travail-études pour soutenir leur réussite.

[3] Voir en annexe le graphique et les tableaux concernant l'évolution des étudiants en situation de handicap (HAN) entre 2007-2008 et 2015-2016.

Enjeu nº3

Favoriser le maillage entre les cégeps et les entreprises en vue d'une actualisation régulière des compétences de la main-d'œuvre

Alors que s'amorce la quatrième révolution industrielle, qui forcera la mise en œuvre de changements rapides dans plusieurs secteurs économiques, le Québec doit aussi faire face à des enjeux liés à la baisse démographique et à la productivité des entreprises. Actuellement, le nombre de personnes qui intègrent le marché du travail est insuffisant, en raison notamment de la baisse démographique, ce qui nuit directement à la compétitivité de nos entreprises et freine la croissance économique du Québec. Selon plusieurs économistes, les entreprises québécoises présentent par ailleurs des lacunes en termes de productivité, en raison notamment de leur investissement moindre qu'ailleurs dans le monde en recherche et développement, et parce qu'elles ne misent pas suffisamment sur la formation de leurs travailleurs.

Comparativement à d'autres sociétés, les entreprises et les organismes du Québec prennent peu en charge la formation de leurs employés, alors qu'une mise à niveau des compétences de ces derniers pourrait souvent faire en sorte que ces mêmes employés soient en mesure d'occuper des postes que l'entreprise arrive difficilement à pourvoir.

Seule une intervention structurée et coordonnée de l'État pourrait avoir pour effet d'induire un changement de mentalité et de transformer les pratiques des entreprises, afin qu'elles investissent considérablement en formation, en collaboration avec les cégeps, ou avec d'autres établissements d'enseignement, qui sont les seuls à pouvoir offrir des formations véritablement structurées et qualifiantes.

Dans le rapport [4] qu'il a déposé en septembre dernier, le Conseil consultatif sur l'économie et l'innovation, formé de 32 leaders socioéconomiques du Québec sous la présidence de Monique F. Leroux, recommande notamment de « réunir ceux qui veulent un meilleur emploi et les entreprises qui cherchent des travailleurs bien formés en associant les cégeps et les entreprises dans un couloir de qualification rapide et repensé ». Une recommandation qui met en lumière le rôle essentiel de la formation technique donnée au cégep, pour les individus comme pour la vitalité de notre économie, mais également la nécessité d'un maillage entre les entreprises et les établissements du réseau collégial.

Pour provoquer un réel changement, le prochain gouvernement du Québec devra notamment mettre en place **des mesures afin d'accorder des avantages aux entreprises ayant recours aux cégeps, ou à d'autres établissements d'enseignement, pour la formation de leur personnel**. Les services aux entreprises des cégeps disposent de la meilleure expertise pour aider les entreprises à hausser le niveau de qualification de leur personnel. Ces mesures pourraient prendre la forme d'un crédit d'impôt ou encore d'un financement particulier.

---

[4] Conseil consultatif sur l'économie et l'innovation, *Agir ensemble — Pour un Québec innovant, inclusif et prospère*, septembre 2017 (www.ccei.quebec/fr/rapport-integrateur).

Resserrer les critères de la Loi sur les compétences (communément appelée la Loi du 1 %), de manière à ce que les budgets de formation des entreprises soient attribués à des formations réellement qualifiantes devra également faire partie des mesures à adopter en vue de permettre l'acquisition de nouvelles compétences chez les travailleurs, des compétences qui soient transférables. Après plusieurs décennies, force est de constater que les entreprises se soumettant à la loi ont la plupart du temps eu recours à des activités liées à l'utilisation de certains équipements ou encore à la mobilisation du personnel, alors que la faible productivité des entreprises voudrait qu'elles offrent à leurs employés des formations structurées et qualifiantes.

Enjeu nº4

Assurer le développement de la capacité d'innovation des cégeps

Pour faire en sorte que les cégeps soient en mesure d'innover davantage dans un monde de plus en plus technologique, marqué par des changements dont le rythme s'accroît constamment, un certain nombre de mesures doivent concourir à leur accorder de la flexibilité dans leur réponse aux besoins des individus comme des entreprises.

Ces mesures devront toucher notamment : les conventions collectives du personnel des cégeps; la capacité des établissements à prendre le virage numérique; l'actualisation et le développement des programmes d'études; la révision du format et de la durée des programmes et l'adoption de nouveaux diplômes.

- **Des conventions collectives mieux adaptées**
  La capacité d'innover des cégeps repose entre autres sur l'organisation du travail de leur personnel. Actuellement, les conventions collectives des employés du réseau collégial public n'accordent pas aux cégeps la flexibilité essentielle pour donner leur pleine mesure, en particulier face au virage numérique.

  En raison de la réalité budgétaire alors difficile, les dernières négociations se sont conclues au niveau sectoriel avec très peu d'ajouts de ressources. Dans ce contexte, peu de modifications ont pu être apportées en matière d'organisation du travail, privant les cégeps de la souplesse et de l'efficacité nécessaires à la mise en place d'une gestion pédagogique, organisationnelle et administrative efficiente répondant aux besoins de plus en plus diversifiés de l'effectif étudiant et favorisant sa réussite.

  Par ailleurs, l'attraction et la rétention du personnel constituent un enjeu additionnel auquel sont confrontés tous les établissements du réseau collégial.

  Le renouvellement des conventions collectives en 2020 devra être l'occasion de donner aux cégeps les outils nécessaires pour répondre adéquatement aux défis, aux particularités et aux enjeux du réseau collégial.

- **Des cégeps plus numériques**
  La quatrième révolution industrielle, qui prend appui sur la fusion des technologies, aura une incidence importante sur tous les volets de la mission des cégeps, que ce soit la pédagogie, la formation continue, le mode d'enseignement ou, même, la gouvernance des établissements, par exemple.

  Les cégeps se sont mobilisés au cours des deux dernières années autour de la question du virage numérique, en déposant un mémoire étoffé mettant de l'avant, en décembre 2016, 27 recommandations en vue de l'élaboration d'une stratégie numérique gouvernementale, puis en tenant ensuite un important colloque sur ce sujet.

  Les cégeps doivent rapidement être intégrés à une stratégie numérique globale, être soutenus pour pouvoir amorcer ce virage et former, avec la technologie appropriée, la main-d'œuvre qui doit composer avec les exigences d'un monde toujours plus

numérique. **Ils doivent notamment disposer des ressources nécessaires pour mettre en place un réseau de formation à distance adapté à leur réalité.**

- **Des programmes d'études actualisés et mis en œuvre plus rapidement**
  La révision des programmes d'études menant au diplôme d'études collégiales (DEC) relève actuellement du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, qui peut prendre jusqu'à sept ou huit ans avant de compléter l'exercice, à partir du moment où il accepte de l'entreprendre. Or, le marché du travail exige, avec raison, un arrimage plus rapide des programmes d'études aux réalités évolutives des entreprises et des organismes.

  Le prochain gouvernement du Québec devra faire en sorte d'accélérer considérablement la démarche d'actualisation des programmes. Il devra en être de même pour la création de nouveaux programmes d'études. Les cégeps, qui sont bien au fait des besoins de leur communauté socioéconomique, devraient par ailleurs être plus mis à contribution dès le début du processus.

  Une décentralisation de ce processus serait d'ailleurs souhaitable, de manière à ce que les cégeps puissent eux-mêmes agir davantage sur leurs programmes d'études et ainsi délester leur ministère de tâches qui pourraient très bien être accomplies localement, ce qui contribuerait à accélérer la révision et la mise en œuvre des programmes d'études.

- **Des formats et durées variables, des diplômes variés**
  Les cégeps ont la volonté de répondre avec plus de flexibilité aux besoins des étudiants et à ceux du marché du travail. Alors qu'ils ont depuis plusieurs années mis de l'avant des pistes de solution pour offrir leurs programmes d'études conduisant au DEC selon des formats et des durées variables, les ajustements réglementaires nécessaires pour leur permettre de disposer d'une telle souplesse n'ont toujours pas été apportés. **Une modification en profondeur du Règlement sur le régime des études collégiales (RREC) dans cette perspective doit rapidement être envisagée.**

  Dans son avis publié à l'automne 2015, *Retracer les frontières des formations collégiales : entre l'héritage et les possibles — Réflexions sur de nouveaux diplômes collégiaux d'un niveau supérieur à celui du DEC technique*, le Conseil supérieur de l'éducation propose par ailleurs la création de nouveaux diplômes, ce qui permettrait de faire évoluer la formation collégiale en réponse aux défis auxquels le Québec doit faire face. **Les cégeps attendent du prochain gouvernement qu'il se penche sur la question des diplômes au collégial.**

Enjeu nº5

Assurer un niveau de financement adéquat et pérenne des cégeps pour leur permettre de jouer pleinement leur rôle de pôles de développement régional

Au fil des dernières années, les cégeps ont dû essuyer, entre 2011 et 2015, des compressions budgétaires totalisant 175 M$, ce qui a sérieusement nui à leur développement. Malgré les réinvestissements, leur équilibre budgétaire demeure fragile en regard des défis qu'ils sont appelés à relever pour jouer pleinement leur rôle de pôles de développement régional. Les réalités sociales et économiques, de même que la situation démographique, varient d'une région à l'autre. Les cégeps doivent pouvoir agir en conséquence.

Moteur essentiel du développement socioéconomique de sa région, chaque cégep doit disposer des marges de manœuvre essentielles pour former, à proximité, des jeunes et des adules qui constitueront ensuite la main-d'œuvre des entreprises et organismes locaux et régionaux.

> *Selon une étude KPMG-SECOR, le réseau des cégeps a rapporté 9,8 milliards de dollars à la société québécoise en 2012-2013. De ces 9,8 milliards, 6,5 milliards proviennent de la productivité accrue de l'ensemble des diplômés du collégial*[5].
>
> Dans *Les retombées du système collégial sur l'économie et l'emploi*, un texte signé Pierre Fortin et Marc Van Audenrode publié dans *Le réseau des cégeps — Trajectoire de réussites*, les auteurs affirment que les cégeps font économiser de l'argent aux contribuables québécois, indiquant que sans le cégep, un système d'éducation ajoutant une année à l'université et une autre au secondaire, comme c'est le cas aux États-Unis par exemple, augmenterait de 30 % la dépense annuelle de fonctionnement engendrée par ce système par rapport aux coûts actuels. Ils soulignent aussi que, chaque année, les cégeps injectent plus de 2 milliards de dollars en dépenses de fonctionnement dans les circuits économiques locaux[6].

Avec l'omniprésence des technologies et les effets de la mondialisation, dans un environnement concurrentiel, les cégeps devront disposer des équipements et de l'expertise nécessaires pour continuer à déployer dans chaque région du Québec un enseignement de qualité, qui prépare les jeunes et les adultes à bâtir notre avenir.

---

[5] Voir en annexe *Le cégep : une richesse pour la société québécoise*.

[6] Voir en annexe *Les retombées du système collégial sur l'économie et l'emploi*, un texte de Pierre Fortin et de Marc Van Audenrode, publié dans *Le réseau des cégeps — Trajectoire de réussites, p. 261.*

Enjeu n°6

Assurer le développement de la capacité de recherche des cégeps

Les cégeps sont des établissements d'enseignement supérieur et, à ce titre, mènent des activités de recherche. Une réalité reconnue notamment dans la récente Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2017-2022, qui ne fait pas de distinction entre les cégeps et les universités en matière de recherche, favorisant même les collaborations entre les deux réseaux.

La recherche menée dans les cégeps et dans leurs centres de transfert de technologie est un moteur essentiel de l'innovation dans les entreprises de tous les secteurs économiques et sur le plan social également. Miser davantage sur la recherche collégiale, en lui donnant les moyens de se développer, est un investissement pour l'avenir du Québec.

Cependant, les coûts indirects de la recherche dans les cégeps ne sont toujours pas soutenus, ce qui a pour effet de freiner le développement de la recherche dans les établissements collégiaux.

Les cégeps attendent des partis politiques participant à la prochaine campagne électorale au Québec qu'ils s'engagent à financer les frais indirects de la recherche collégiale, comme c'est le cas pour les universités, c'est-à-dire les frais de fonctionnement associés aux infrastructures ainsi que les frais administratifs qui incluent les ressources professionnelles et techniques. La Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation précise d'ailleurs que « …les ministères et organismes assument le coût total de la recherche dans le cadre de la réalisation de leurs programmes de recherche ». Une bonification de 27 % des subventions liées à la recherche collégiale doit être accordée pour corriger l'iniquité historique de traitement entre le réseau des cégeps et celui des universités à cet égard.

LE DEVOIR
LIBRE DE PENSER

Éducation: le bonnet d'âne pour le Québec

La province arrive bonne dernière au Canada pour les investissements par étudiant

13 décembre 2017 | Pierre Saint-Arnaud - La Presse canadienne | Éducation

Photo: Michaël Monnier Le Devoir
Le Québec peut toutefois se consoler du fait qu'il se situe, tout comme le Canada, bien au-dessus de la moyenne des pays de l'OCDE.

Le Québec fait figure de cancre canadien en matière d'investissements en éducation.

Les données rendues publiques par Statistique Canada mardi démontrent que le Québec est la province qui investit le moins par élève lorsqu'on combine l'enseignement primaire, secondaire et postsecondaire, soit un total de 33 005 $US par étudiant, comparativement à la moyenne canadienne, qui se situe à 36 252 $US.

33 005 $US

Montant investi par élève au Québec lorsqu'on combine l'enseignement primaire, secondaire et postsecondaire.

En fractionnant les chiffres, on constate que le Québec vient au huitième rang parmi les provinces pour ce qui est des investissements par élève aux niveaux primaire et secondaire (10 221 $ US), mais ce sont les investissements au niveau universitaire (22 784 $US) qui le font chuter au dernier rang pour l'investissement

total.

Le Québec peut toutefois se consoler du fait qu'il se situe — tout comme le Canada — bien au-dessus de la moyenne des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), qui est de 26 163 $US.

Cependant, puisqu'il s'agit d'une moyenne, tant le Canada que le Québec se situent derrière les deux plus grands investisseurs de l'OCDE que sont les États-Unis (41 504 $US) et le Royaume-Uni (36 512 $US).

C'est Terre-Neuve-et-Labrador qui arrive au premier rang avec des investissements totalisant 44 993 $US par étudiant, suivie de la Saskatchewan (44 607 $US) et de l'Alberta (43 458 $US).

De manière segmentée, Terre-Neuve-et-Labrador occupe le premier rang au niveau postsecondaire, alors que la Saskatchewan a cette distinction aux niveaux primaire et secondaire.

À l'opposé, la Colombie-Britannique vient au dixième rang des investissements par élève de niveaux primaire et secondaire (8838 $US) et l'Île-du-Prince-Édouard au neuvième, avec une somme moyenne de 10 163 $US par élève.

Les enseignants moins bien payés

De manière parallèle, les enseignants québécois sont les moins bien payés au pays.

Ainsi, un enseignant à temps plein au premier cycle du secondaire gagnera 42 407 $CAN en début de carrière, comparativement à la moyenne nationale de 52 064 $CAN, et verra son salaire atteindre 75 956 $CAN au sommet de l'échelle salariale, alors que la moyenne canadienne se situe à 87 202 $CAN.

Seul le Nouveau-Brunswick se situe aussi sous la barre des 80 000 $CAN au sommet de l'échelle, à 76 753 $CAN.

À l'opposé, c'est dans les Territoires du Nord-Ouest — où le salaire d'entrée de 76 311 $CAN est supérieur au sommet de l'échelle québécoise — qu'un enseignant aura la meilleure rémunération au sommet de l'échelle, soit 108 624 $CAN.

À l'échelle internationale, le Canada fait bonne figure puisque le salaire moyen de 65 621 $US après 15 ans d'enseignement au premier cycle du secondaire le place au quatrième rang des 35 pays de l'OCDE. Les enseignants canadiens ne sont devancés que par leurs vis-à-vis du Luxembourg (113 136 $US), de l'Allemagne (74 078 $US) et des Pays-Bas (69 268 $US).

Un Canada bien éduqué

Les données de l'agence fédérale nous apprennent par ailleurs que le Canada n'a rien à envier aux autres pays de l'OCDE quant au niveau d'éducation de ses citoyens, alors que 91 % des Canadiens âgés de 25 à 64 ans sont titulaires au minimum d'un diplôme d'études secondaires ou d'une attestation d'études postsecondaires.

La moyenne des pays de l'OCDE se situe à 78 % et seules la République tchèque (94 %) et la Pologne (92 %) le devancent à ce chapitre, alors que les États-Unis sont à l'équivalence à 90 %.

De manière plus ciblée, plus de deux Canadiens sur trois (68%) détiennent un diplôme d'études postsecondaires, soit un niveau de loin supérieur à la moyenne des pays de l'OCDE qui se situe à 42%.

Par contre, 12% des jeunes Canadiens de 15 à 29 ans n'étaient ni aux études, ni en emploi, ni en formation.

Bien que ce pourcentage soit inférieur à la moyenne de 14% affichée par l'OCDE, il est comparable à ceux du Royaume-Uni et des États-Unis et supérieur à celui de l'Allemagne et du Japon, qui se situent à 10% dans les deux derniers cas.

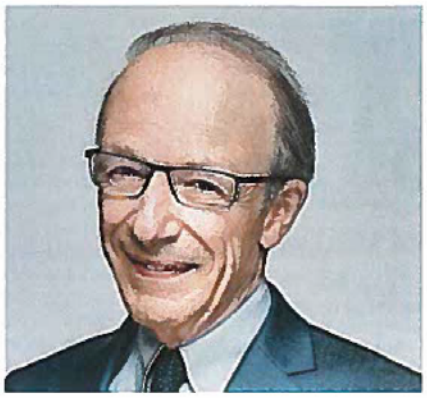

Économie | par Pierre Fortin

Tuer les cégeps ?

Les premiers cégeps ont été inaugurés en septembre 1967. Ils fêtent cet automne leur 50e anniversaire. Pourtant, la survie même des cégeps continue d'être périodiquement remise en question par divers intervenants politiques.

En 2013, le ministre Pierre Moreau a souhaité ouvrir le débat sur leur pertinence. En 2014, la Commission jeunesse du Parti libéral du Québec a proposé de les abolir. En 2016, toutefois, le premier ministre, Philippe Couillard, a plaidé en leur faveur. Il a décrit les cégeps comme des acteurs socioéconomiques majeurs qui sont là pour de bon. Il a eu de bons mots pour le cégep de Saint-Félicien, situé dans sa propre circonscription de Roberval.

Si on veut régler la question de la pertinence des cégeps, il faut d'abord comprendre pourquoi elle revient sur le tapis à tout bout de champ.

Depuis 50 ans, le cheminement vers le bac universitaire n'est pas le même au Québec qu'ailleurs en Amérique du Nord. Ailleurs, il y a un système de 16 ans de type 12-4 : diplôme d'études secondaires (DES) après 12 ans et bac universitaire 4 ans plus tard. Des parcours plus brefs sont offerts dans des « collèges communautaires », mais ils sont facultatifs et aboutissent à des diplômes inférieurs au bac. Le Québec s'appuie lui aussi sur un système de 16 ans, mais de type 11-2-3 : DES après 11 ans, diplôme collégial 2 ans plus tard, puis bac après 3 ans d'études universitaires. Pour qui veut accéder à l'université, le passage par le cégep n'est pas facultatif, mais obligatoire.

Le changement envisagé par les « réformistes » consisterait à abolir la formation préuniversitaire de deux ans du cégep en transformant sa première année en 6e secondaire et en faisant de sa deuxième année la première année d'un bac de quatre ans à l'université. La formation technique du cégep resterait inchangée. Ce bouleversement de structure sourirait aux universités et aux commissions scolaires, parce qu'elles obtiendraient ainsi plus d'argent — en contrepartie de quoi elles devraient évidemment enseigner à un effectif plus grand.

Le cégep est une innovation qui rend les Québécois différents des autres Nord-Américains. Cette différence entraîne un malaise chez certains. Mais au bout du compte, la question qui importe vraiment est celle des effets concrets de l'innovation. Nous a-t-elle fait progresser ou, au contraire, reculer ? D'abord et

DAPHNÉ CARON POUR L'ACTUALITÉ

avant tout, il faut se demander si le système des cégeps a permis d'accélérer la scolarisation des jeunes Québécois ou a plutôt freiné son élan.

Une pièce majeure de l'analyse scientifique de la question est la thèse de doctorat que l'économiste canadien Mark Lewis a présentée au Massachusetts Institute of Technology il y a 15 ans. Lewis a déterminé les répercussions qu'a eues l'introduction des quatre premiers cégeps anglophones (Dawson, John Abbott, Vanier et Champlain) sur la scolarisation des jeunes Anglo-Québécois. Après avoir soustrait les effets d'autres facteurs qui ont pu jouer simultanément, il a trouvé que le système des cégeps avait fait augmenter de plusieurs mois leur nombre d'années d'études terminées et progresser d'environ 10 % leur taux de diplomation universitaire. Il a été forcé de conclure que le cégep était bel et bien un accélérateur de scolarisation et non un frein.

Il n'y a aucune raison de croire qu'il en va autrement pour les jeunes francophones. La scolarité moyenne que les Québécois francophones de 25 à 44 ans ont atteinte dans leur parcours peut être estimée aujourd'hui à 15,1 années d'études achevées. Cette scolarité est la même qu'en Ontario, et elle est supérieure à celle des huit autres provinces (14,8 années). Il est vrai que le taux de diplomation universitaire de ces jeunes adultes est plus faible au Québec qu'en Ontario (pour des raisons qui n'ont rien à voir avec les cégeps, on en reparlera). Mais comme en fait foi le graphique ci-dessous, la popularité des études professionnelles, collégiales et techniques au Québec est telle que les 25 à 44 ans sont malgré tout plus nombreux à être titulaires d'un diplôme supérieur à celui du secondaire que ceux des quatre autres grandes régions du Canada.

Il ne fait aucun doute que le système collégial et universitaire québécois doit s'améliorer, notamment en matière de persévérance jusqu'à l'obtention du diplôme. Mais aller jusqu'à détruire un système qui donne de bons résultats pour tout recommencer serait contraire à la preuve scientifique dont on dispose, en plus de coûter les yeux de la tête. Mieux vaut améliorer que détruire. ◘

POURCENTAGE DES 25 À 44 ANS QUI POSSÉDAIENT UN DIPLÔME POSTSECONDAIRE EN 2016

NOTE : LE DIPLÔME PEUT ÊTRE PROFESSIONNEL, COLLÉGIAL, TECHNIQUE OU UNIVERSITAIRE.

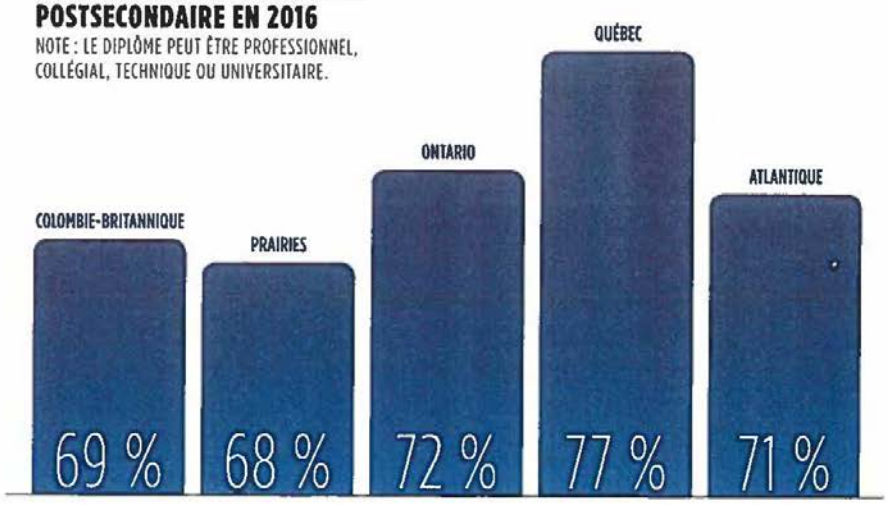

SOURCE : STATISTIQUE CANADA

Évolution des étudiants en situation de handicap (HAN) entre 2007-2008 et 2015-2016

GRAPHIQUE

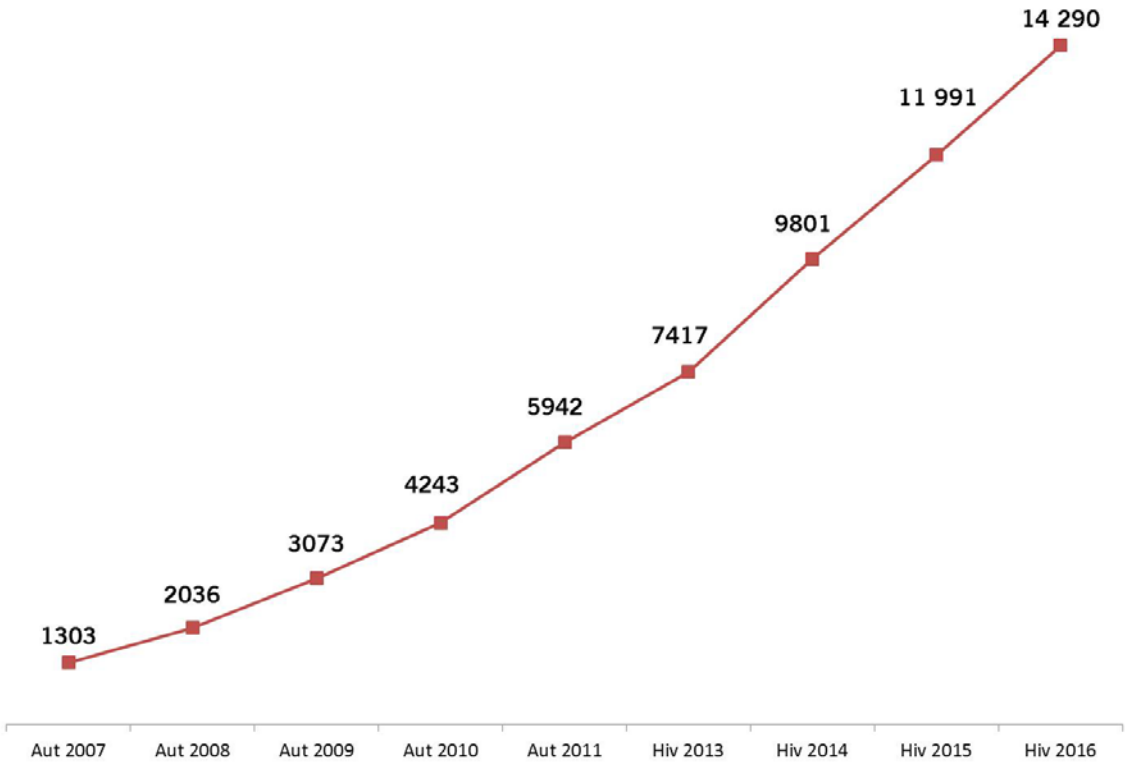

Sources : 2007 à 2009 : Centres désignés de l'Est et de l'Ouest, Étudiants souffrant de handicap et qui reçoivent des services, automne 2009, 2010.
2010 à 2011 : MÉESR, Direction des affaires étudiantes collégiales et universitaires, Données sur les étudiants en situation de handicap automne 2010 à automne 2011, 2012.
2012 à 2015 : MÉES, Système Socrate, Déclaration des effectifs HAN, année 2013-2013 à 2015-2016, 2016.

TABLEAUX

	Période	NB HAN	Écart avec année antérieure (N)	Écart avec année antérieure (%)	Écart avec 2007 (N)	Écart avec 2007 (%)
Aut 2007	2007	1303				
Aut 2008	2008	2036	733	56,3%	733	56,3%
Aut 2009	2009	3073	1037	50,9%	1770	135,8%
Aut 2010	2010	4243	1170	38,1%	2940	225,6%
Aut 2011	2011	5942	1699	40,0%	4639	356,0%
Hiv 2013	2012	7417	1475	24,8%	6114	469,2%
Hiv 2014	2013	9801	2384	32,1%	8498	652,2%
Hiv 2015	2014	11991	2190	22,3%	10688	820,3%
Hiv 2016	2015	14290	2299	19,2%	12987	996,7%

Taux moyen d'augmentation calculé sur huit ans (entre 2007-2008 et 2015-2016)

	Première année	Dernière année	NB HAN Première année	NB HAN Dernière année	NB ANNÉES	**Facteur moyen**
FACTEUR	**2007**	**2015**	1303	14290	8	**34,90%**

LE CÉGEP : UNE RICHESSE POUR LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE

Chaque année, **50 000 jeunes** sortent du cégep avec un diplôme d'études collégiales (DEC), pour intégrer le marché du travail ou poursuivre des études universitaires. En soi, c'est déjà une réussite. Mais, selon une étude de KPMG-SECOR[1], investir dans le réseau des cégeps[2], comme nous le faisons collectivement au Québec depuis près de 50 ans, est aussi **un choix qui rapporte**.

Pour l'étudiant et l'étudiante

- Chaque détenteur d'un DEC obtient toute sa vie **un rendement annuel de 16,6 %** sur ce qu'il a déboursé pour ses études collégiales. Un retour sur l'investissement comme on en voit peu!
- Il dispose en moyenne d'un revenu de 31,6 % plus élevé qu'un diplômé du secondaire, soit **560 000 $ supplémentaires** au cours de sa vie active.
- Les détenteurs d'un DEC ont aussi un **taux de chômage** moins élevé que les détenteurs d'un diplôme d'études secondaires dont le taux de chômage est de **33 % plus élevé** que celui des diplômés du cégep.

Pour les contribuables

- Les diplômés du cégep ayant de meilleurs revenus que les détenteurs d'un diplôme d'études secondaires, ils ont versé **1 milliard de dollars** de plus en taxes et impôts en 2013.
- Alors que sa formation représente une dépense publique de 47 000 $, un étudiant qui obtient son DEC contribue durant sa vie active à des **entrées fiscales de 200 000 $** pour le gouvernement du Québec. Le gouvernement obtient un rendement **4 fois supérieur** à ce que lui coûte la formation de chaque diplômé.
- Pour les contribuables, l'investissement dans l'enseignement collégial offre chaque année un **rendement de 6,3 %**.

[1] KPMG-SECOR, *La contribution économique des cégeps et des centres collégiaux de transfert de technologie*, Montréal, octobre 2014. Disponible à l'adresse www.fedecegeps.qc.ca.
[2] Les 48 cégeps du Québec et les 46 centres collégiaux de transfert de technologie.

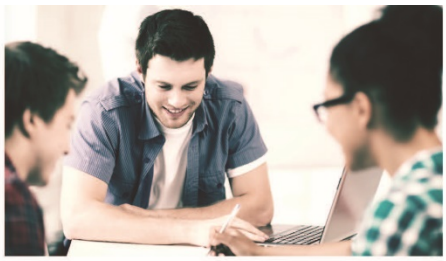

Pour les employeurs et les entreprises

- Un **gain en productivité et en innovation de 210 millions de dollars** annuellement est enregistré dans les entreprises ayant fait affaire avec un centre collégial de transfert de technologie.

Pour la société

- Le réseau des cégeps a rapporté **9,8 milliards de dollars** à la société québécoise en 2012-2013.
- De ces 9,8 milliards, **6,5 milliards de dollars** proviennent de la productivité accrue de l'ensemble des diplômés du collégial. Cette hausse de la productivité est attribuable en grande partie au développement personnel et professionnel des jeunes, mission première du cégep.
- En 2012-2013, les dépenses des cégeps et de leurs centres de transfert de technologie ont :
  - généré plus de **2 milliards de dollars en valeur ajoutée**, contribuant ainsi à l'augmentation du produit intérieur brut (PIB) du Québec;
  - permis de **soutenir plus de 27 000 emplois**;
  - produit des **revenus fiscaux** d'environ **600 millions de dollars** pour le gouvernement du Québec et de **200 millions de dollars** pour le gouvernement fédéral.

En plus

- Les diplômés du cégep ont moins souvent recours à l'aide sociale, ce qui représente une **économie pour le Québec de 145 millions de dollars** par année.
- Ils sont aussi plus nombreux à **adopter des comportements de vie sains**, ce qui **diminue les coûts liés à la santé et aux services sociaux** au Québec.

Fédération des cégeps

CÉGEP

Les retombées du système collégial sur l'économie et l'emploi

Grâce aux cégeps, les jeunes du Québec poursuivent leurs études au-delà du secondaire plus que ceux de partout ailleurs au Canada

Pierre Fortin[1] *et Marc Van Audenrode*[2]

Dans toute société, l'éducation est, au premier chef, le vecteur de la culture, qu'elle a pour but de transmettre d'une génération à la suivante. Il serait insensé de réduire son rôle à celui d'intégrer les jeunes à l'emploi et aux autres tâches et responsabilités de la vie économique. Mais il serait tout aussi absurde de ne pas reconnaître qu'elle exerce une fonction d'intégration économique importante. Aussi importe-t-il, lorsqu'on réfléchit au passé et à l'avenir de la formation collégiale, de bien observer son impact sur la scolarisation des jeunes Québécois et les conséquences économiques qui s'ensuivent.

Nous accomplissons cette tâche en cinq temps. Premièrement, nous présentons le portrait d'ensemble de la performance du système d'éducation du Québec en matière de scolarisation. Deuxièmement, nous portons un jugement sur l'apport spécifique des cégeps à cette performance. Troisièmement, nous mesurons leur impact sur l'économie,

---

1. Pierre Fortin est professeur émérite de sciences économiques à l'Université du Québec à Montréal, membre de la Société royale du Canada et ancien président de la Canadian Economics Association. En plus d'enseigner et d'effectuer des recherches en politique économique et sociale, il a été conseiller économique principal du premier ministre du Québec, administrateur de compagnies et chroniqueur au magazine L'Actualité. Il détient un baccalauréat en humanités classiques, une maîtrise en mathématiques et un doctorat en sciences économiques (Université de Californie à Berkeley). Il est père de cinq enfants.
2. Marc Van Audenrode est associé directeur du Groupe d'analyse à Montréal et professeur associé d'économie à l'Université de Sherbrooke. Il est un expert en économie du travail, en plus de se spécialiser dans les domaines des lois antitrust, de l'économétrie et de l'économie publique. Il est également l'auteur ou le coauteur de plusieurs travaux de recherches publiés dans des périodiques académiques ainsi que de livres économiques. Durant sa carrière, M. Van Audenrode a été invité à de nombreuses conférences organisées à l'échelle tant locale, nationale que mondiale. Il est par ailleurs souvent invité à titre d'expert pour commenter et expliquer la situation économique actuelle dans les médias québécois.

l'emploi et l'équité. Quatrièmement, nous soulignons que le système collégial fait économiser de l'argent aux contribuables québécois. Et, cinquièmement, nous soulignons sa contribution notable au développement économique et culturel des milieux locaux et régionaux. Nous concluons que les cégeps constituent une innovation québécoise originale dont les résultats sont tout à fait probants sur le plan économique.

GLOBALEMENT, LE QUÉBEC SE DÉFEND BIEN EN MATIÈRE DE SCOLARISATION AU CANADA

Pour apprécier la performance globale du système d'éducation du Québec en matière de scolarisation, il faut la comparer à celle des autres grandes régions du Canada. L'essentiel de la comparaison tient dans le tableau 1 ci-dessous, qui trace le portrait des diplômes obtenus par la population des jeunes adultes de 25 à 44 ans dans les cinq grandes régions du Canada en 2015. Ce groupe d'âge est assez vieux pour avoir terminé ses études, tout en étant encore assez jeune pour nous renseigner sur l'évolution récente du système d'éducation et sur nos perspectives d'avenir.

Tableau 1. Répartition des jeunes de 25 à 44 ans selon le plus haut diplôme obtenu dans les cinq grandes régions du Canada en 2015 (en pourcentage)

Plus haut diplôme obtenu	AT	QC	ON	PR	CB
Aucun	7	9	6	8	5
Secondaire	23	15	22	27	27
Professionnel (métiers)	11	19	6	10	9
Collégial	30	25	28	23	25
Universitaire	29	33	37	32	34
Total	100	100	100	100	100

Notes: AT = provinces de l'Atlantique; QC = Québec; ON = Ontario; PR= provinces des Prairies; CB = Colombie-Britannique. La catégorie «collégial» inclut, en plus des détenteurs de diplômes de niveau collégial proprement dits, les détenteurs de certificats universitaires inférieurs au baccalauréat (lesquels sont surtout des diplômés de collèges). La catégorie «universitaire» comprend le bac et toute formation de durée plus longue que le bac. Les chiffres sont arrondis à l'unité de pourcentage.

Sources: Statistique Canada (*Enquête sur la population active*, 2015; *Enquête nationale auprès des ménages*, 2011) et estimations des auteurs.

Pour chaque région, le tableau répartit la population de 25 à 44 ans en cinq catégories, selon le plus haut diplôme obtenu: aucun diplôme (les décrocheurs permanents), diplôme du secondaire, diplôme professionnel (gens de métiers), diplôme collégial (y compris les détenteurs de certificats universitaires inférieurs au baccalauréat) et diplôme universitaire (baccalauréat ou plus).

La diplomation au Québec se distingue de celle des autres régions de trois manières. Premièrement, moins de jeunes adultes québécois ont réussi à acquérir un premier

diplôme au Québec que dans le reste du Canada. Parmi eux, 9 % n'ont aucun diplôme, contre 5 % à 8 % dans les autres régions. Malgré des progrès notables depuis 25 ans –, le taux de sans-diplômes au Québec étant passé de 27 % en 1990 à 9 % en 2015 –, il y a encore plus de sans-diplômes chez nous qu'ailleurs au Canada.

Deuxièmement, au niveau universitaire, ce sont 33 % des jeunes Québécois qui ont un diplôme de baccalauréat ou plus. Ils occupent une position médiane parmi les régions canadiennes. Le degré moyen de scolarisation universitaire du Québec dépasse celui des provinces de l'Atlantique et est tout proche de ceux des provinces des Prairies (notamment de l'Alberta) et de la Colombie-Britannique. Par contre, le Québec a nettement moins de diplômés universitaires que l'Ontario.

Troisièmement, au niveau postsecondaire, qui comprend les formations professionnelles[3] et collégiales, le Québec prend la tête du pays. Ce sont 43 % de ses jeunes adultes qui détiennent un diplôme du postsecondaire. C'est un peu plus élevé que dans l'Atlantique (41 %) et beaucoup plus élevé que dans les trois autres régions (35 % en Ontario et 34 % dans les Prairies et en Colombie-Britannique). Le Québec se démarque par son fort contingent de diplômés d'écoles professionnelles (19 % de l'ensemble de sa population).

Nous tirons trois enseignements de ces observations. Le premier est que la performance comparative du Québec en matière de scolarisation de ses jeunes est loin de constituer la catastrophe que s'acharne à décrire une partie de nos élites et de nos médias. Parmi les cinq grandes régions du Canada, la position du Québec est certainement moins bonne dans l'acquisition d'un premier diplôme, mais elle est médiane au niveau universitaire et elle est dominante au niveau postsecondaire (professionnel et collégial). Il y a du progrès à faire partout, mais pas de catastrophe.

Le deuxième enseignement est que les jeunes adultes québécois, en nombre total d'années d'études terminées, ne cèdent le premier rang que de peu à leurs compatriotes ontariens. Le recensement canadien de 2001 a en effet rapporté qu'à l'époque le niveau médian de scolarité des jeunes de 25 à 29 ans était de 15,2 années d'études au Québec et de 15,3 années en Ontario. Autrement dit, plus de la moitié de ces jeunes avaient fait quinze années et quart à l'école, au Québec à peu près comme en Ontario. En comparaison, le niveau médian était de 13,9 années dans l'Atlantique, de 14,0 années dans les Prairies et de 14,4 années en Colombie-Britannique. Malheureusement, les recensements suivants ont cessé de rapporter les données sur le niveau médian de scolarité des provinces. Toutefois, l'évolution de la répartition des jeunes adultes selon le plus haut diplôme obtenu depuis 15 ans donne à croire que le classement des grandes régions en nombre d'années d'études terminées n'a guère changé depuis.

3. Statistique Canada classe les études professionnelles (de métiers) dans sa catégorie « postsecondaire » parce qu'elles exigent la plupart du temps au moins une année d'études de plus que ce que requiert l'obtention du diplôme secondaire.

Le troisième enseignement est le suivant : bien que le décrochage au secondaire soit plus important au Québec que dans les quatre autres régions, la situation s'inverse complètement dès que le diplôme du secondaire est acquis. On constate au tableau 1 que, parmi les 91 jeunes adultes québécois sur 100 qui détenaient au moins un diplôme du secondaire en 2015, 76 avaient poursuivi et acquis un diplôme d'études professionnelles, collégiales ou universitaires (= 19 + 25 + 33 arrondi). Ce sont donc 84 % des diplômés du secondaire qui ont réussi à hausser leur scolarité au-delà de ce niveau (= 76 / 91). Cela résulte d'un intérêt québécois plus prononcé pour les études professionnelles et de la capacité du système collégial à nourrir la diplomation universitaire. Dans les autres régions, la proportion qui obtient un diplôme supérieur au secondaire est nettement plus faible qu'au Québec : 75 % dans l'Atlantique, 76 % en Ontario, 71 % dans les Prairies et 72 % en Colombie-Britannique[4].

LES CÉGEPS SONT DES ACCÉLÉRATEURS DE SCOLARISATION

Le contraste est donc frappant entre le retard du Québec au niveau secondaire et son excellente performance au-delà du secondaire. Un redressement aussi important n'est observé dans aucune autre région du Canada. Pourquoi, contre toute attente, une population de jeunes qui manifeste une tendance marquée au décrochage au secondaire se met-elle à fréquenter les niveaux supérieurs avec autant d'enthousiasme dès qu'elle a acquis un diplôme du secondaire ? La modicité des frais scolaires est une réponse qui vient naturellement aux économistes que nous sommes. Nous sommes cependant d'avis que cela n'explique pas tout.

Au Québec, en comparant les coûts présents (frais scolaires et abandon d'un revenu pendant les études) et les avantages futurs (meilleur emploi et meilleur salaire) d'un engagement de cinq ans dans des études collégiales, puis universitaires, on peut estimer que le retour financier sur l'investissement dépasse 10 % (inflation déduite). Ce rendement élevé permet de comprendre la hausse importante de la diplomation universitaire dans les récentes décennies. L'intérêt purement financier suffit.

Cependant, le retour sur un investissement de deux ou trois ans dans un diplôme postsecondaire (professionnel ou collégial) qui n'est pas suivi par un diplôme universitaire ne peut à lui seul expliquer l'engouement observé au Québec pour l'enseignement supérieur non universitaire. Cela nous porte à croire qu'il y a aussi des avantages non économiques importants qui jouent en faveur de la formation professionnelle et, au niveau plus avancé, de la formation collégiale.

4. Il faut cependant nuancer la domination du Québec et tenir compte du fait que le diplôme du secondaire peut y être obtenu après 11 années à l'école, alors que 12 années sont exigées dans les autres provinces.

Quels sont ces avantages ? En y réfléchissant un instant, on comprend vite que les systèmes bien implantés des écoles professionnelles et des collèges du Québec offrent un antidote à la « fatigue du secondaire » après 11 ans à l'école plutôt que 12 comme ailleurs au Canada, une excellente accessibilité en région, une voie unifiée, une transition douce entre la formation générale et les formations spécialisées, et la possibilité de changements d'orientation au sein d'un système coordonné. Ces avantages aplanissent bien des obstacles concrets à la poursuite des études au-delà du secondaire.

Tous ces avantages, économiques et autres, étaient présents dès l'introduction des cégeps à partir de 1967. La preuve formelle en a été fournie en 2003 par la thèse de doctorat en économie de Mark Lewis au Massachusetts Institute of Technology. Lewis a utilisé les micro-données des recensements canadiens afin de vérifier la réaction des étudiants à l'introduction des cégeps anglophones Champlain, Dawson, John Abbott et Vanier entre 1969 et 1971. Deux conclusions ressortent de son étude. Premièrement, l'arrivée des cégeps a fait augmenter de façon significative (d'environ 4 mois) la durée moyenne des études pour les garçons comme pour les filles, cet allongement de durée étant concentré dans les nouveaux cégeps. Deuxièmement, la diplomation universitaire s'est accrue d'environ 10 %, en dépit du fait que la réforme ait imposé une année supplémentaire de scolarité aux étudiants anglophones pour obtenir le baccalauréat.

LES CÉGEPS FAVORISENT L'EMPLOI, LES SALAIRES ET L'ÉQUITÉ

Pourquoi se préoccuper ainsi de la scolarisation quand on traite d'économie ? L'éducation a pour objet principal le développement humain intégral. C'est une erreur stupide, malheureusement fréquente, de réduire son rôle à celui de faire progresser l'économie et l'emploi. Mais l'erreur inverse, celle de négliger sa fonction d'intégration économique, est tout aussi dangereuse. Le taux d'emploi et la rémunération sont étroitement liés au niveau de scolarité atteint. Plus on est scolarisé, plus on est actif, moins on chôme et mieux on est rémunéré.

Les graphiques 1 et 2 ci-dessous en témoignent. Ils démontrent que les diplômés du postsecondaire obtiennent d'importants avantages économiques lorsqu'ils acquièrent un diplôme au-delà du secondaire. D'une part (graphique 1), leur taux d'emploi grimpe à 88 %, soit 12 points au-dessus de celui des diplômés du secondaire. Il dépasse même le taux d'emploi des diplômés universitaires de 2 points. D'autre part (graphique 2), leur salaire annuel à temps plein est supérieur de 21 % à celui des diplômés du secondaire.

Graphique 1 – Taux d'emploi de la population de 25 à 54 ans au Québec en 2015, selon le plus haut diplôme obtenu

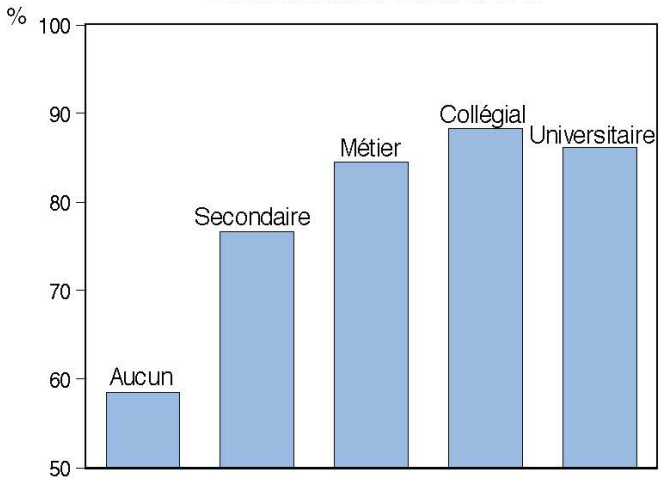

Sources : Statistique Canada (Enquête sur la population active, 2015; Enquête nationale auprès des ménages, 2011) et estimations des auteurs.

Graphique 2 – Salaire annuel médian des travailleurs âgés de 25 à 54 ans qui ont occupé un emploi toute l'année à temps plein en 2010 au Québec, selon le plus haut diplôme obtenu

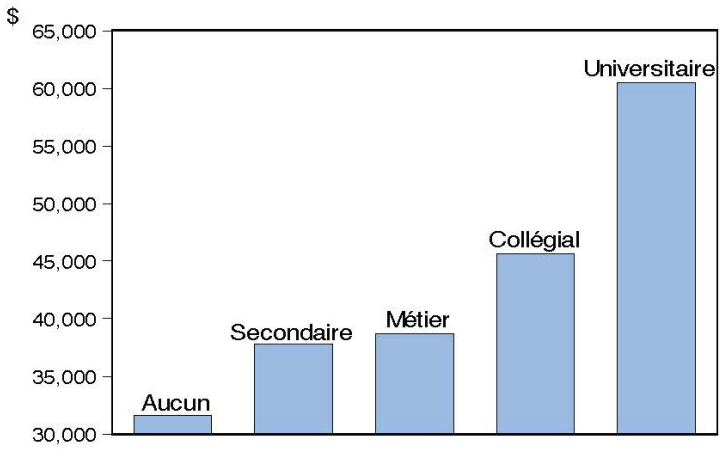

Sources : Statistique Canada (Enquête nationale auprès des ménages, 2011) et estimations des auteurs.

De plus, les cégeps aident à rendre les inégalités sociales moins prononcées au Québec que dans les autres régions du Canada. On peut facilement convenir que beaucoup d'enfants de familles riches et éduquées seraient allés à l'université avec ou sans cégep. Mais il n'en va pas de même pour les enfants d'origine plus modeste. Sans cégep, ils auraient souvent été immobilisés durant toute leur vie avec en poche un simple diplôme du secondaire. C'est exactement ce qu'on observe dans le reste du Canada, comme les données du tableau 1 le démontrent. Avec les cégeps, les jeunes Québécois sont plus nombreux à pouvoir monter dans l'échelle économique. Le cheminement vers un diplôme universitaire est plus convivial au Québec, parce que la marche est moins haute à grimper du secondaire au cégep, puis du cégep à l'université, que si l'on était obligé de sauter directement du secondaire à l'université, comme ailleurs au Canada. Ce cheminement graduel est plus conforme à l'évolution psychologique naturelle de l'adolescent, notamment telle qu'elle est décrite par le grand psychologue suisse Jean Piaget. Globalement, il donne de meilleurs résultats à la fois en scolarisation et en équité sociale.

LES CÉGEPS FONT ÉCONOMISER DE L'ARGENT AUX CONTRIBUABLES QUÉBÉCOIS

Une autre contribution économique des cégeps est qu'ils nous font économiser de l'argent. En 2016-2017, les crédits gouvernementaux consacrés à l'enseignement collégial public et privé (service de la dette compris) doivent totaliser 2,1 milliards de dollars. On peut sans doute en attribuer autour de 800 millions au secteur préuniversitaire, étant donné que, dans ce secteur, les études sont de plus courte durée, moins coûteuses et moins fréquentées à la formation continue qu'au secteur technique. Une proposition qui refait surface de temps à autre consisterait à abolir le secteur préuniversitaire et à le remplacer par un système comparable à celui qui est en vigueur dans les autres provinces. On ajouterait une sixième année au secondaire et une année au 1er cycle universitaire.

Prétendre qu'un tel brassage de structures ferait économiser de l'argent au contribuable ne tient pas la route. Dans une étude de 2004[5], nous avons calculé que, si le Québec adoptait un tel système, sa dépense annuelle pour le faire fonctionner augmenterait de 30 % par rapport au coût actuel (800 millions en 2016-2017). Une année à l'université coûte tout simplement beaucoup plus cher qu'une année au cégep – sans compter que le soutien pédagogique aux étudiants serait moins important. On réaliserait une petite économie en transférant au secondaire les étudiants de la première année préuniversitaire du collégial, mais on essuierait une bien plus importante augmentation de coût en transférant au niveau universitaire les étudiants de deuxième année du cégep.

5. Pierre Fortin, Nathalie Havet et Marc Van Audenrode, L'apport des cégeps à la société québécoise, étude préparée pour la Fédération des cégeps, Montréal, 2004.

LES CÉGEPS DYNAMISENT LE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

Notre étude de 2004 élargissait la perspective en soulignant l'impact des cégeps sur le développement local et régional. L'influence des cégeps sur la vie communautaire dépasse en effet de beaucoup leurs activités éducatives immédiates. L'impact économique, social et culturel du réseau collégial sur les villes et les régions du Québec est important et multiforme.

Tout d'abord, l'impact des cégeps sur les économies régionales est notable. Chaque année, les cégeps injectent plus de 2 milliards de dollars en dépenses de fonctionnement dans les circuits économiques locaux. Pour les villes non universitaires qui accueillent des cégeps, cette injection de fonds est particulièrement importante. Sans les cégeps, elle disparaîtrait. Les villes « collégiales » sont, de plus, favorisées par le fait que la présence des cégeps réduit la distance entre le milieu local et l'éducation postsecondaire. Cela encourage la persévérance scolaire, aide à retenir les jeunes en région et crée ainsi une synergie importante entre la disponibilité locale de personnel qualifié et les possibilités de développement des entreprises du milieu. D'autres effets économiques sont également importants. Les cégeps contribuent à former sur place la main-d'œuvre qualifiée dont ont besoin les entreprises locales. Ils fournissent à ces dernières tout un éventail de services qui facilitent leurs activités. Un grand nombre de cégeps sont engagés dans la recherche, le développement et le transfert technologique qui sont immédiatement utiles aux entreprises du milieu. Enfin, les cégeps et leur personnel sont fortement engagés dans un grand nombre d'organismes locaux ou régionaux de promotion économique.

L'effet des cégeps sur les milieux locaux et régionaux n'est pas seulement de nature économique. Leur influence est aussi d'ordre socioculturel. L'intégration des cégeps dans la vie communautaire commence par un partage systématique de leurs installations sportives, éducatives et culturelles avec le milieu. Les nombreuses ententes cégeps-municipalités portent également sur l'organisation d'activités socioculturelles diverses. Ces activités à base régionale ont une grande portée sur le développement et la promotion de la relève sportive, artistique et scientifique du Québec. Leur bonne marche repose sur la participation du personnel des cégeps, qui s'offre fréquemment pour gérer des activités existantes ou en créer de nouvelles, de concert avec les autorités locales ou régionales. Les cégeps sont enfin très actifs dans le développement des liens entre le milieu local, les communautés culturelles et le milieu international.

CONCLUSION : UNE INNOVATION ORIGINALE ET CONCLUANTE

Le seul critère acceptable pour décider du sort d'une innovation comme celle des cégeps est la valeur des résultats obtenus. Or, dans le cas présent, les résultats sont tout à fait concluants. Les cégeps ont un impact favorable et bien documenté sur la scolarisation, la diplomation, l'emploi, les salaires, l'équité et le développement local et régional. En plus, ils coûtent moins cher que les arrangements alternatifs qui sont en vigueur dans les autres régions d'Amérique du Nord.

Bien évidemment, il reste plein de choses à corriger et à améliorer dans les cégeps. Mais revenir en arrière, comme on l'entend souhaiter de temps à autre dans certains milieux bien intentionnés, mais ignorants des résultats probants de cette innovation québécoise, serait un choix insensé.